

Section 0. Avis d'Appel d'offres (AA0)

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité – Justice

MINISTRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE
PARLEMENT

L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION (AMI)

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National

N° :01/AMI/CPMP/MCJSRP/2023

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'approbation du plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics (PPM) de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) par la Commission de Passation des Marchés Publique du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement CPMP/MCJSRP.
2. Dans le cadre de ce plan, l'AMI envisage de financer sur son budget, l'acquisition de Cinq véhicules légers en un (1) seul lot unique et indivisible dans un délai maximal de livraison de trente (30) jours à compter de la date de notification du marché.
3. L'AMI sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ces véhicules, conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent marché.
4. La passation du présent marché de fourniture sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) et examiner le Dossier d'appel d'offres aux adresses ci-dessous tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures sauf le vendredi de 8 heures à 12 heures (TU) :
Agence Mauritanienne d'Information (AMI), Ksar 1540, Rue 22-006 Habib Bourguiba BP : 467 / 371 Nouakchott Tél : (222) 45 25 29 16 - (222) 45 25 29 40 – (222) 45 25 29 70.
6. Le dossier d'Appel d'Offres, en version française cachetée par la Commission de Passation des Marchés Publique du Ministère de la Culture, de la jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement CPMP/MCJSRP, pourra être obtenu auprès de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de 5.000 MRU (Cinq Mille) au Trésor Public exclusivement.
7. Les exigences en matière de qualifications des candidats sont :

Capacité financière

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur ou égal au 3 000 000 MRU pour les trois dernières années (2020 et 2021,2022), ce chiffre d'affaires sera obtenu à partir des états financiers certifiés par expert-comptable.



- Avoir réalisé un marché Comparables en volume et en nature (au cours des Cinq dernières années). Ces marchés doivent être attestés par une entité publique ou parapublique.
- Fournir l'attestation de concessionnaire pour la Mauritanie pour la (es) marque(s) de véhicule (e) proposé (s)
- Fournir l'attestation d'autorisation du fabricant
- Fournir un Certificat d'Origine
- Fournir le Catalogue et ou fiches techniques du fabricant, confirmant les spécifications techniques demandées pour les produits.
- Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante : Tropicalisée pour la région correspondante à la Mauritanie.
- Il doit prouver qu'il dispose en Mauritanie d'un service après-vente de qualité pour l'entretien et la réparation des fournitures qu'il propose. Ce service après-vente devra être constitué au minimum :
 - d'un magasin de stockage de pièces de rechanges ;
 - d'un atelier de réparation et d'un personnel expérimenté.

7. Les soumissions, d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.

Les offres devront être soumises au plus tard **le 14 /11 / 2023 à 12H00 GMT** à l'adresse de la **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement CPMP/MCJSRP** : Ilot L, Avenue : Mohamed Lehib (Rue BMCI –Mauritanie Couleur) l'immeuble en face à l'école El Mouhamdyia (3ieme Étage) NOUAKCOTT-MAURITANIE Tél : +222 22 01 17 00 / +222 36 60 34 15

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de : Quatre-vingt- Mille ouguiyas, (80 000 MIRU) ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible, valable pendant cent vingt (120) jours au moins et ce, à compter de la date limite de dépôt.

10. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC)

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt.

12. Les avis et décisions portant sur ce DAO peuvent être consultés sur le site de l'ARMP (www.armp.mr) et /ou journal Horizons.

Le Directeur Général

Moctar Malal Dia

